

Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir

Saison 2013-2014 Résultats nationaux

PHILIPPE AUBRY¹, LAETITIA ANSTETT², YVES FERRAND³,
FRANÇOIS REITZ⁴, FRANÇOIS KLEIN⁵, SANDRINE RUETTE⁶,
MATHIEU SARASA², JEAN-PIERRE ARNAUDUC², PIERRE MIGOT⁷

¹ ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise,
cellule d'appui méthodologique – Auffargis.

² FNC, Direction du service technique – Issy-les-Moulineaux.

³ ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise,
Unité Avifaune migratrice – Nantes.

⁴ ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise,
Unité Faune de plaine – Auffargis.

⁵ ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise,
Unité Cervidés-Sanglier – Bar-le-Duc.

⁶ ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise,
Unité Prédateurs et animaux déprédateurs – Gières.

⁷ ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise – Auffargis.

Contact : philippe.aubry@oncfs.gouv.fr

À plusieurs reprises, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, en partenariat avec l'Union nationale des fédérations départementales des chasseurs, a réalisé une estimation nationale des tableaux de chasse à tir. Quinze ans après la dernière enquête nationale relative à la saison de chasse 1998-1999 (Landry & Migot, 2000), il était indispensable d'en lancer une nouvelle. En effet, la connaissance des tableaux de chasse est indispensable pour une bonne gestion des espèces chassables : à l'échelle du territoire de chasse local ou du département pour le petit gibier sédentaire et pour le grand gibier, à l'échelle nationale,



voire internationale, pour les oiseaux migrateurs. Cette enquête, menée et financée conjointement par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et la Fédération nationale des chasseurs (FNC), visait à estimer les prélèvements cynégétiques par chasse à tir pour la saison cynégétique 2013-2014. Elle repose sur la sollicitation de près de 60 000 chasseurs répartis sur tout le territoire national, sélectionnés aléatoirement parmi l'ensemble des chasseurs ayant validé leur permis de chasser durant la saison 2012-2013 (voir les explications sur le dispositif d'échantillonnage).

Dispositif d'échantillonnage

L'enquête a consisté à interroger des chasseurs sélectionnés parmi ceux ayant validé leur permis de chasser au cours de la saison de chasse précédente (saison 2012-2013). Toutes les fédérations départementales des chasseurs (FDC) ont accepté de communiquer à la Fédération nationale des chasseurs (FNC) leur fichier d'adhérents pour la saison 2012-2013, sauf celle du Haut-Rhin. Le fichier obtenu regroupait 1 172 227 adresses (base de sondage). La base de sondage a été stratifiée – c'est-à-dire subdivisée en sous-groupes – d'abord en séparant les chasseurs ayant pris une validation nationale de ceux ayant pris une validation départementale, puis en stratifiant ces derniers par départements d'adhésion (ou groupes de départements dans le cas de la région parisienne). Un échantillon de 59 837 chasseurs a été obtenu par sélection aléatoire au sein des 91 strates (ou sous-groupes) de chasseurs utilisées.

Le calcul de la taille d'échantillon par strate a été effectué :

- ① proportionnellement à la part des validations nationales parmi l'ensemble des validations, pour déterminer le nombre de chasseurs à sélectionner parmi ceux ayant pris une validation nationale ;
- ② de façon non proportionnelle, pour déterminer le nombre de chasseurs à sélectionner dans chaque département

parmi ceux ayant pris une validation départementale. L'objectif était d'optimiser la précision des estimations pour les espèces migratrices et le petit gibier sédentaire de plaine.

Il en découle que le taux d'échantillonnage varie entre un minimum de 2 % pour le département de la Savoie et un maximum d'environ 14 % pour le département de la Somme, avec une moyenne de 4,5 %. Le taux d'échantillonnage global est de 5,10 %, égal à celui appliqué aux chasseurs ayant pris une validation nationale.

Les chasseurs ont été interrogés à l'aide d'un questionnaire adressé par voie postale au début de la saison de chasse 2013-2014. Il était possible de répondre sur le questionnaire papier ou via un site internet dédié. Cette seconde solution présentait le double avantage de réduire le coût du recueil des données et de conduire à une meilleure qualité des données collectées.

Il était attendu :

- que le taux de réponse à l'enquête serait assez faible ;
- qu'une des raisons possibles de non-réponse pouvait être un tableau de chasse nul (pas de sortie de chasse ou bien chasseur bredouille).

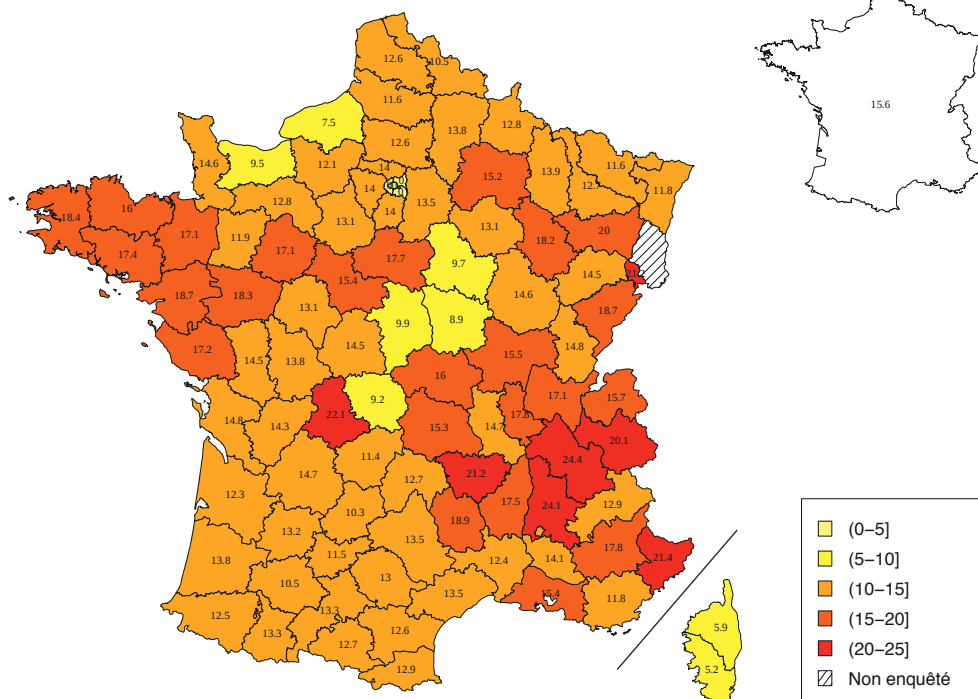
Cela implique que si aucune mesure particulière n'était prise, un important biais de non-réponse entacherait l'enquête (surestimation des tableaux de chasse par sous-estimation des tableaux nuls). Comme la base de sondage ne contenait pas d'information permettant de définir, a minima, des groupes de chasseurs répondant de façon homogène – ce qui aurait permis de modifier leurs poids dans l'estimation – un dispositif particulier a été utilisé.

En effet, l'enquête a comporté trois phases de recueil de données, ainsi qu'une étape de relance :

- ① le 08-07-2013, le matériel d'enquête a été expédié aux 59 837 chasseurs de l'échantillon : il s'agit de la première phase d'échantillonnage ;
- ② le 11-03-2014, une relance postale a été effectuée à l'aide d'une carte auprès de 30 000 chasseurs sélectionnés aléatoirement parmi les 57 745 chasseurs non-répondants à la date du 21-02-2014 ;
- ③ le 25-04-2014, le matériel d'enquête a été expédié à nouveau à 30 000 chasseurs sélectionnés aléatoirement parmi les 50 468 chasseurs non-répondants de la première phase à la date du 14-04-2014 (la date limite de retour de la première phase était le 31-03-2014) : il s'agit de la deuxième phase d'échantillonnage ;

Carte 1 Taux de réponse (%) au questionnaire d'enquête lors de la première phase d'échantillonnage.

En hachuré, département dont la fédération n'a pas autorisé l'utilisation de son fichier d'adhérents.
Le taux mentionné sur la carte en blanc correspond à celui de la strate des validations nationales.



④ durant le mois de juin 2014, 8 000 chasseurs ont été sélectionnés aléatoirement parmi les 26 038 chasseurs non-répondants de la deuxième phase à la date du 27-05-2014 (la date limite de retour de la deuxième phase était le 12-05-2014) : il s'agit de la troisième phase d'échantillonnage, correspondant cette fois-ci à une enquête téléphonique.

Le taux de réponse à l'enquête postale a été très faible et très variable selon les strates, avec une moyenne de 14 % à la première phase (*carte 1*) et de 12 % à la deuxième phase (*carte 2*). Comme expliqué plus haut, si l'estimateur¹ du prélèvement total se contentait des deux premières phases de l'enquête, l'estimation serait fortement biaisée, dans le sens d'une surestimation. Avec le dispositif utilisé, dans une strate l'estimateur du total combine les totaux estimés aux trois phases de l'enquête. Si le taux de réponse à l'enquête téléphonique était de 100 %, alors l'estimateur serait exempt de biais de non-réponse (la théorie du dispositif sera publiée par ailleurs). En pratique, comme le numéro de téléphone ne faisait pas partie de la base de sondage, il a fallu recourir à un enrichissement du fichier. Cette procédure n'est ni totale (il n'est pas possible d'attribuer un numéro de téléphone à tous les chasseurs du fichier) ni parfaite (les numéros ne sont pas toujours les bons). Le fait de ne pas pouvoir joindre un chasseur au téléphone a été considéré comme étant sans relation avec son tableau de chasse : on dit que la non-réponse associée est ignorable, ce qui

veut dire qu'elle ne biaise pas l'estimation. Au final, parmi les 8 000 chasseurs sélectionnés pour l'enquête téléphonique, environ 3 700 ont pu être joints et 93 % ont accepté de communiquer leur tableau de chasse. Il en découle que le dispositif employé pour l'enquête a permis d'atténuer considérablement le biais de non-réponse.

Deux consignes étaient fondamentales pour remplir le questionnaire :

① le tableau de chasse à renseigner devait être le tableau individuel du chasseur enquêté ;

② seuls les prélèvements effectués à tir devaient être renseignés. Ces consignes n'ont sans doute pas toujours été respectées en ce qui concerne les espèces qui se chassent en battue ou en équipe, ou qui font l'objet de piégeage ou de tirs de « destruction », c'est-à-dire hors période de chasse. Ce point doit être présent à l'esprit au moment de commenter les estimations fournies.

Les questionnaires papier ont fait l'objet d'une double saisie manuelle. Dans de nombreux cas, les consignes de remplissage n'ont pas été respectées en totalité. De ce fait, le processus de saisie a été beaucoup plus compliqué et plus long que prévu. Après la double saisie, une phase de contrôle intensif a également été effectuée par le responsable statistique de l'enquête lui-même. Ce sont ainsi plus de 31 % des questionnaires papier de la première phase et plus de 43 % de ceux de la deuxième phase qui ont été examinés. Ces pourcentages sont d'environ 18 et 25 % respectivement dans le cas des

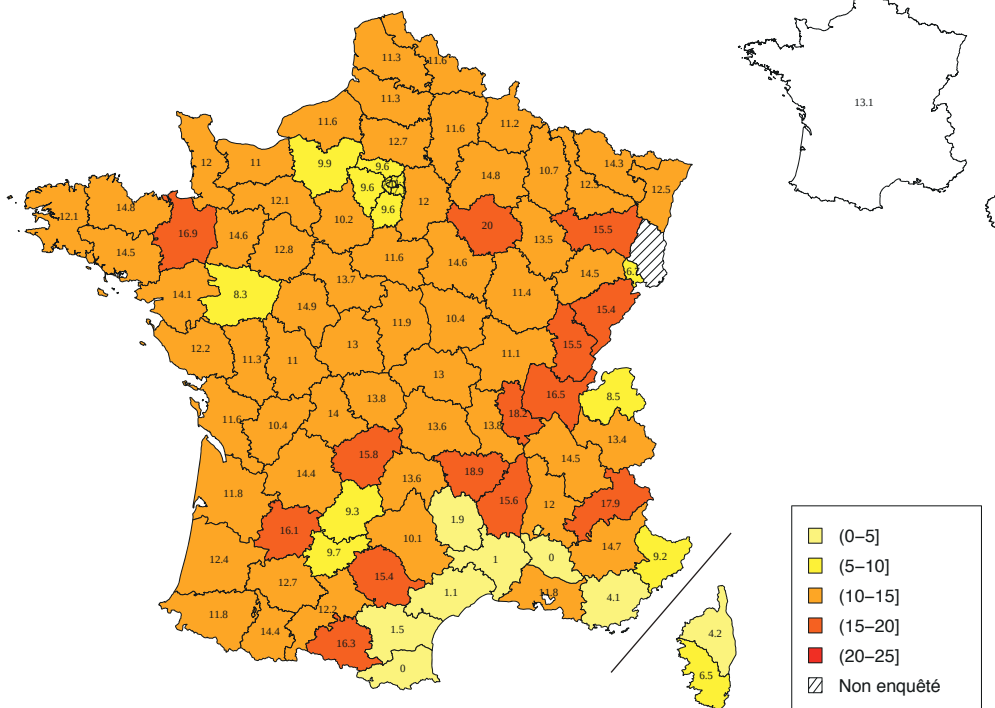
questionnaires remplis sur internet. Finalement, en cumulant les trois phases de l'enquête, 15 034 enregistrements ont été retenus pour estimer les prélèvements totaux. Le calcul de la précision des estimations découle de la théorie du dispositif utilisé. Nous avons considéré que les prélèvements estimés pour lesquels la précision relative (coefficient de variation ou CV) dépassait 30 % n'étaient pas publiables parce qu'insuffisamment fiables. Les intervalles de confiance ont été calculés en utilisant la loi normale, au niveau de confiance de 95 %. Dans ce cas, un CV de 30 % correspond grosso modo à un intervalle de confiance d'une largeur de ± 60 % du total estimé (estimation ponctuelle du total).

La méthodologie employée pour cette enquête rompt avec celle utilisée pour les deux précédentes enquêtes publiées (1983-1984 et 1998-1999) : elle repose entièrement sur la théorie de l'échantillonnage probabiliste et met l'accent sur l'atténuation du biais de non-réponse. Toute tentative de comparaison des estimations de l'enquête de 2013-2014 avec d'autres sources doit tenir compte du traitement de la non-réponse effectué. Dans le cas d'une absence de prise en compte du biais de non-réponse, il existe un risque de surestimation des tableaux de chasse par sous-estimation du nombre de tableaux nuls.

¹ Un estimateur est une formule appliquée aux données recueillies, permettant d'effectuer une estimation, c'est-à-dire de produire une valeur estimée pour une quantité définie au niveau de la population.

Carte 2 Taux de réponse (%) au questionnaire d'enquête lors de la deuxième phase d'échantillonnage.

En hachuré, département dont la fédération n'a pas autorisé l'utilisation de son fichier d'adhérents.
Le taux mentionné sur la carte en blanc correspond à celui de la strate des validations nationales.



Résultats

Sur les 90 espèces dont la chasse était autorisée durant la saison cynégétique 2013-2014, le tableau de chasse national a pu être estimé pour 60 d'entre elles (**tableau 1**). Pour les 30 autres espèces (les 8 espèces de petit gibier de montagne, 7 espèces d'anatidés, 5 espèces de limicoles, 4 espèces de petits ou

méso-carnivores, le pigeon colombin, le pigeon biset, les colins, l'oie des moissons, le cerf sika et le mouflon), l'estimation est impossible ou bien la précision relative estimée (CV) dépasse 30 %, limite que nous nous sommes fixée pour la publication des résultats.

Tableau 1 Estimation du tableau de chasse national par espèce. Saison cynégétique 2013-2014.

Espèces (classées par groupes de gibiers)	Total estimé	Intervalle de confiance à 95 %	Coefficient de variation (%)
Gibier sédentaire (*)			
<i>Petite faune sédentaire de plaine</i>			
Colins	(**)		
Faisan commun	3 064 219	2 815 905 - 3 312 534	4
Faisan vénéré	110 753	78 029 - 143 477	15
Lapin de garenne	1 465 988	1 300 098 - 1 631 879	6
Lièvre brun	627 144	587 080 - 667 207	3
Perdrix grise	966 737	796 396 - 1 137 079	9
Perdrix rouge	1 273 659	1 117 568 - 1 429 751	6
<i>Petits et méso-carnivores et rongeurs</i>			
Belette	2 024	1 299 - 2 748	18
Blaireau	22 045	16 855 - 27 235	12
Chien viverrin	(**)		
Fouine	17 762	15 031 - 20 492	8
Hermine	(**)		
Martre	8 871	6 792 - 10 950	12
Putois	2 942	2 153 - 3 730	14
Ragondin	352 913	300 862 - 404 964	8
Rat musqué	71 994	57 460 - 86 528	10
Raton laveur	(**)		
Renard	430 358	388 639 - 472 076	5
Vison d'Amérique	(**)		
<i>Corvidés et étourneau sansonnet</i>			
Corbeau freux	233 976	190 969 - 276 984	9
Corneille noire	383 085	328 941 - 437 229	7
Étourneau sansonnet	287 195	232 270 - 342 120	10
Geai des chênes	84 189	68 942 - 99 436	9
Pie bavarde	152 047	129 298 - 174 797	8
<i>Petit gibier de montagne</i>			
Lièvre variable	(**)		
Perdrix grise de montagne	(**)		
Tétras-lyre	(**)		
Lagopède alpin	(**)		
Perdrix bartavelle	(**)		
Gélinotte des bois	(**)		
Grand tétras	(**)		
Marmotte	(**)		
Oiseaux de passage (*)			
Alouette des champs	179 606	121 221 - 237 991	17
Bécasse des bois	736 129	661 751 - 810 506	5
Caille des blés	129 188	96 230 - 162 145	13
Grive draine	245 817	180 074 - 311 559	14
Grive litorne	119 225	85 282 - 153 167	15
Grive mauvis	500 364	405 445 - 595 283	10
Grive musicienne	1 426 168	833 689 - 2 018 648	21
Merle noir	218 349	175 693 - 261 006	10
Pigeon biset	(**)		
Pigeon colombin	(**)		
Pigeon ramier	4 926 324	4 456 652 - 5 395 996	5
Tourterelle des bois	91 704	45 618 - 137 789	26
Tourterelle turque	145 256	110 574 - 179 939	12

Gibier d'eau (*)			
Anseridés			
Bernache du Canada	3 869	2 153 - 5 585	23
Oie cendrée	10 614	6 817 - 14 411	18
Oie des moissons	(**)		
Oie rieuse	5 052	2 429 - 7 675	26
Anatidés			
Canard chipeau	57 047	43 211 - 70 883	12
Canard colvert	1 195 853	1 059 768 - 1 331 939	6
Canard pilet	41 349	27 355 - 55 344	17
Canard siffleur	159 265	124 198 - 194 332	11
Canard souchet	113 213	86 437 - 139 989	12
Eider à duvet	(**)		
Fuligule milouin	25 199	14 222 - 36 176	22
Fuligule milouinan	(**)		
Fuligule morillon	14 285	6 347 - 22 224	28
Garrot à œil d'or	(**)		
Harelde de Miquelon	(**)		
Macreuse brune	(**)		
Macreuse noire	(**)		
Nette rousse	(**)		
Sarcelle d'été	38 977	21 955 - 55 999	22
Sarcelle d'hiver	368 126	310 910 - 425 342	8
Rallidés			
Foulque macroule	51 101	24 786 - 77 416	26
Poule d'eau	16 405	13 447 - 19 363	9
Râle d'eau	3 861	2 342 - 5 380	20
Limicoles			
Barge à queue noire	(+)		
Barge rousse	(**)		
Bécasseau maubèche	(**)		
Bécassine des marais	177 888	145 501 - 210 275	9
Bécassine sourde	43 183	27 032 - 59 335	19
Chevalier aboyeur	4 918	3 261 - 6 575	17
Chevalier arlequin	(**)		
Chevalier gambette	7 882	4 379 - 11 384	23
Combattant varié	932	402 - 1 462	29
Courlis cendré	6 961	4 394 - 9 529	19
Courlis corlieu	6 858	3 103 - 10 614	28
Huîtrier pie	(**)		
Pluvier argenté	(**)		
Pluvier doré	12 560	7 220 - 17 900	22
Vanneau huppé	96 361	71 043 - 121 678	13
Grand gibier (*)			
Cerf élaphe	62 882	47 570 - 78 195	12
Cerf sika	(**)		
Chamois	16 012	7 282 - 24 742	28
Chevreuil	590 822	547 147 - 634 496	4
Daim	3 402	1 462 - 5 343	29
Isard	2 079	878 - 3 279	29
Mouflon	(**)		
Sanglier	723 896	623 079 - 824 713	7
Tableaux nuls (#)			
	295 355	279 049 - 311 660	3

(*) : termes repris de l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 modifié fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée.

(**) : tableau de chasse total impossible à estimer ou estimé avec une précision relative supérieure à 30 %, limite fixée pour la publication des estimations.

(+) : espèce soumise à moratoire durant la saison cynégétique 2013-2014.

(#) : nombre de chasseurs n'ayant rien prélevé durant la saison cynégétique 2013-2014.

Dans ce qui suit, nous avons choisi pour faciliter la lecture de nous référer uniquement à l'estimation ponctuelle du total (colonne « Total estimé »), sans rappeler les intervalles de confiance présentés dans le **tableau 1**.

Par ailleurs, les estimations ponctuelles ont été largement arrondies pour indiquer essentiellement l'ordre de grandeur du tableau estimé.

Petit gibier

Petite faune sédentaire de plaine



Concernant les espèces de petite faune sédentaire de plaine les plus communes, le faisaneau arrive en tête. Avec un tableau estimé à environ 3 millions d'individus – soit environ 2,5 faisaneaux par chasseur français – c'est l'un des gibiers les plus prélevés, toutes espèces confondues. Bien sûr, même si les populations sauvages se développent – plus de 40 000 coqs chanteurs avaient été recensés dans le cadre du réseau Perdrix-Faisaneau au sein de ces populations au printemps 2013 (cf. Mayot, 2014) –, l'essentiel de ce prélèvement est réalisé sur des oiseaux d'élevage.

Vient ensuite le lapin de garenne, presque à égalité avec la perdrix rouge, avec un tableau estimé à environ 1,5 million d'individus. Pour cette espèce, le prélèvement par la chasse à tir est étroitement lié à l'état des populations sauvages puisque les lâchers d'animaux d'élevage sont marginaux : ce tableau représente à peine plus d'un lapin prélevé par chasseur français en moyenne pour l'ensemble de la saison. Nous sommes bien loin du temps où ce gibier constituait une ressource abondante pour la chasse de plaine et pour divers prédateurs.

Il est talonné par la perdrix rouge dont le prélèvement total est estimé à environ 1,3 million d'individus, lequel s'exerce en grande partie sur des oiseaux issus d'élevage. En l'absence d'autres informations, qui permettraient d'évaluer la part de ces perdrix d'élevage dans le tableau, il n'est donc pas un bon indicateur de l'état des populations – au printemps 2008, on évaluait le nombre de couples présents en nature à 320 000 (Ponce-Boutin *et al.*, 2012).

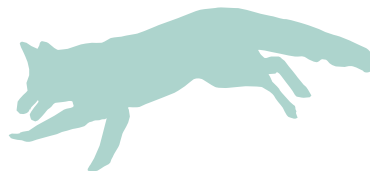
La situation est très différente pour la perdrix grise puisque l'estimation du prélèvement pour 2013-2014 (un peu moins d'1 million d'individus) est à peine supérieure au nombre de couples considérés comme présents au printemps 2008 (environ 800 000 – Bro *et al.*, 2012). Les prélèvements s'exerçant également de façon non négligeable sur des oiseaux issus d'élevage, du moins dans certaines régions, le nombre d'individus prélevés nés en nature serait donc faible au regard du nombre de reproducteurs présents cinq ans plus tôt. Il faut toutefois signaler que le très mauvais succès

reproducteur de l'espèce durant les deux printemps précédant l'enquête (Bro & Reitz, 2014) a eu pour conséquence la non-chasse de l'espèce durant la saison 2013-2014 sur de nombreux secteurs, voire plusieurs départements entiers, où la perdrix grise est traditionnellement chassée.

Le lièvre arrive en dernière position avec un tableau estimé à un peu plus de 600 000 individus, soit environ 0,5 lièvre par chasseur français. Comme pour le lapin, ceci soulève des questions concernant son abondance, même si pour cette espèce la pression de chasse est souvent réduite par des mesures de gestion. Le lièvre est en effet une espèce commune sur une très grande partie du territoire national et localement très abondante, mais dont l'évolution démographique défavorable dans certaines régions mérite la plus grande attention (Guitton *et al.*, 2014).

Pour ce qui est des espèces dont la présence à l'état sauvage est plus ou moins anecdotique, les prélèvements du faisaneau vénéré (estimés à environ 100 000 individus au total) montrent que ce gibier revêt un intérêt certain pour les chasseurs. Par ailleurs, les colins, qui faisaient partie des espèces listées sur le questionnaire, sont prélevés de façon trop sporadique pour pouvoir faire l'objet d'une estimation fiable.

Autres petits gibiers



Petits et méso-carnivores

Parmi les espèces de petits et méso-carnivores, le renard est la plus prélevée à tir. En effet, le tableau national annuel est estimé à environ 430 000 individus, en 13^e position toutes espèces confondues. Cette estimation est très nettement supérieure à celle des prélèvements par piégeage, qui est six fois plus faible (environ 68 500 individus pour la saison 2012-2013 – Albaret *et al.*, 2014). La chasse est donc très clairement le mode de prélèvement le plus utilisé pour le renard.

Le tableau national annuel pour le blaireau est estimé à 22 000 individus. Pour cette espèce strictement nocturne, il est probable que les prélèvements déclarés comprennent également ceux réalisés par vénerie sous terre et/ou des tirs de nuit, parfois autorisés par arrêtés préfectoraux dans certains départements.

Le tableau national annuel est estimé à environ 9 000 individus pour la martre, le double pour la fouine. Pour cette dernière,

l'estimation des prélèvements à tir est quasi équivalente à celle des prélèvements par piégeage (enquête nationale pour la saison 2012-2013 – Albaret *et al.*, 2014). Pour la martre, le tableau à tir estimé est plus important que celui du piégeage : ceci est à mettre en relation avec la baisse importante du nombre de départements où l'espèce est classée nuisible, et donc piégée (Albaret *et al.*, 2014).

Les autres mustélidés, belette, putois et hermine, occupent une place très marginale dans la pratique de la chasse française, comme l'indiquent le tableau estimé pour la belette et celui pour le putois, qui sont l'un et l'autre inférieurs à 3 000 individus.

Ragondin et rat musqué

Le ragondin apparaît comme étant davantage chassé que le rat musqué, le tableau estimé étant cinq fois plus important en ce qui le concerne (350 000 vs 72 000 individus).

Corvidés et étourneau

Parmi les corvidés, la corneille noire arrive en tête des espèces prélevées à tir. En effet, le tableau estimé s'élève à environ 380 000 individus, une estimation supérieure d'environ 150 000 individus par rapport à celle du corbeau freux. Il est probable que les prélèvements déclarés lors de cette enquête incluent des tirs de destruction. Les estimations des prélèvements par destruction comprenant ceux réalisés par piégeage, mais également par tir, étaient d'environ 330 000 individus pour la corneille noire et 230 000 individus pour le corbeau freux pour la saison 2012-2013 (Albaret *et al.*, 2014) – soit des valeurs du même ordre de grandeur que les présentes estimations.

La pie bavarde est le troisième corvidé le plus prélevé à tir, avec un tableau estimé à environ 150 000 individus. L'estimation des prélèvements par destruction était d'environ 200 000 individus en 2012-2013, dont une majorité réalisée par piégeage (Albaret *et al.*, 2014). Avec un total estimé à environ 85 000 individus, le tableau de chasse à tir pour le geai des chênes est environ moitié moindre que celui de la pie bavarde ; mais cette valeur est beaucoup plus importante que l'estimation des prélèvements par destruction de 2012-2013 (environ 2 000 individus – Albaret *et al.*, 2014). Ceci est à mettre en relation avec le nombre très faible de départements où l'espèce est classée nuisible.

Enfin, en ce qui concerne l'étourneau sansonnet, le tableau est estimé à environ 290 000 individus, valeur bien supérieure à l'estimation des prélèvements par destruction (environ 50 000 – Albaret *et al.*, 2014).

Oiseaux d'eau et oiseaux de passage

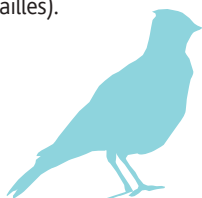


Des estimations du tableau de chasse national ont pu être obtenues pour 35 des 50 espèces d'oiseaux d'eau et de passage concernées par cette enquête.

Avec un prélèvement total estimé à environ 4,9 millions d'individus, le pigeon ramier arrive en tête des oiseaux de passage en termes de tableau de chasse annuel. Il s'agit aussi du gibier le plus prélevé, toutes espèces confondues, loin devant le faisan commun (tableau estimé à environ 3 millions d'individus). Une grande plasticité au regard des habitats qu'elle fréquente, une répartition qui recouvre l'ensemble du territoire national, des modes de chasse des plus simples aux plus complexes, font de cette espèce le gibier principal des chasseurs français. Parmi les autres colombidés chassables, le tableau estimé de la tourterelle turque se place largement devant celui de la tourterelle des bois (145 000 contre 92 000 individus).

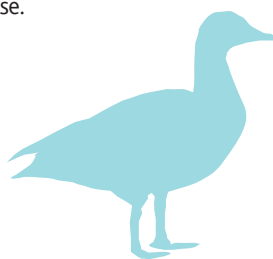
Les turdidés forment un groupe important dans les prélèvements d'oiseaux de passage. Toutes espèces confondues, le tableau de chasse estimé sur cette famille s'élève à 2,5 millions d'oiseaux. Dans le détail, il est de l'ordre de 1,4 million d'individus pour la grive musicienne, ce qui représente près du triple de celui de la grive mauvis, avec 500 000 individus. Les prélèvements estimés du merle noir et de la grive draine sont du même ordre de grandeur, avec environ 220 000 et 245 000 individus respectivement. La grive litorne – dont l'écologie spatiale pourrait être plus fortement modulée par les conditions météorologiques que pour les autres turdidés – voit ses prélèvements estimés à environ 120 000 individus.

Deux autres espèces d'oiseaux de passage sont concernées par cette enquête : l'alouette des champs et la caille de blés. Bien que très différentes dans leur écologie et dans leurs modes de chasse, les estimations de leurs prélèvements sont du même ordre de grandeur (180 000 alouettes et 130 000 cailles).



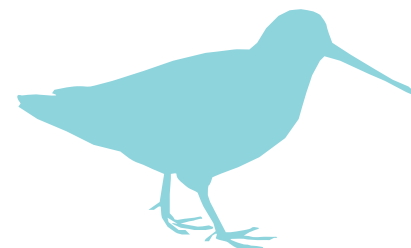
Le canard colvert figure en tête des oiseaux d'eau les plus prélevés, avec un tableau estimé à environ 1,2 million d'individus. Les lâchers d'oiseaux d'élevage empêchent de connaître le niveau de prélèvement dans les populations sauvages. En revanche, les 370 000 sarcelles d'hiver du tableau de chasse estimé correspondent strictement à des oiseaux sauvages. Présente aussi bien dans les régions littorales que dans les zones humides intérieures, cette espèce est accessible à l'ensemble des chasseurs de gibier d'eau. Le tableau national du canard siffleur, quant à lui plutôt inféodé aux zones maritimes, est évalué à environ 160 000 individus. Vient ensuite le canard souchet dont le tableau dépasse également la centaine de milliers d'oiseaux. Les prélèvements estimés des autres espèces de canards se situent tous en dessous de ce seuil. Pour le canard chipecu et le canard pile, ils atteignent ainsi respectivement 57 000 et 41 000 individus. Bien que la sarcelle d'été ne soit accessible aux chasseurs que pendant deux mois (août-septembre), son tableau de chasse annuel est estimé à 39 000 individus et dépasse ceux des deux espèces de fuligules présentes pendant tout l'hivernage puisque les prélèvements du fuligule milouin sont estimés à 25 000 individus et ceux du fuligule morillon à 14 000.

Les oies affichent des prélèvements estimés très inférieurs à ceux des canards : le tableau estimé de l'oie cendrée est de l'ordre d'une dizaine de milliers d'individus, ce qui représente le double de celui de l'oie rieuse.



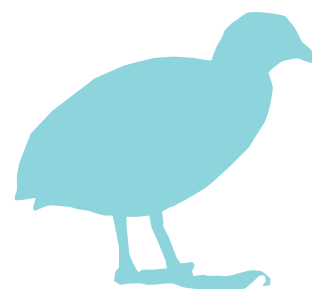
Avec un tableau de chasse estimé à 730 000 individus, la bécasse des bois arrive en quatrième position des tableaux de chasse annuels d'oiseaux migrateurs – oiseaux d'eau compris – voire en troisième position si on ne tient compte que des espèces non concernées par les lâchers de gibier (le canard colvert pouvant en être exclu). Ce résultat n'est pas étonnant, tant elle est prisée par les chasseurs au chien d'arrêt et répandue sur tout le territoire national. Rappelons que son prélèvement est encadré par un PMA (Prélèvement maximal autorisé) assorti d'un carnet de prélèvement, qui a pour objectif de réguler le tableau de chasse national en fonction du statut de conservation de l'espèce. Une autre source d'information sur les prélèvements de bécasses des bois est

donc disponible, et il pourrait être intéressant de comparer les résultats en tenant compte des indicateurs de précision associés aux estimations.



En ce qui concerne les autres limicoles, des estimations de prélèvements sont disponibles pour neuf espèces. Pour l'essentiel, elles émanent de chasseurs spécialisés. La bécassine des marais (tableau estimé à environ 180 000 individus) et la bécassine sourde (environ 45 000 individus) représentent à elles deux plus de la moitié de ces prélèvements. Le tableau estimé du vanneau huppé s'élève à près de 100 000 individus et celui du pluvier doré, qui partage largement les mêmes habitats, à environ 13 000 individus. Les prélèvements estimés des autres espèces, plus marginales et principalement côtières, se situent très en retrait : pour le chevalier gambette, ils sont d'environ 8 000 individus et s'avèrent du même ordre de grandeur pour le courlis corlieu et le courlis cendré, avec environ 7 000 individus chacun. Rappelons qu'en 2013-2014, la chasse du courlis cendré n'était autorisée que sur le Domaine public maritime (DPM). Les prélèvements estimés du chevalier aboyeur sont également du même ordre de grandeur, avec environ 5 000 individus. Enfin, le combattant varié voit ses prélèvements estimés à environ un millier d'individus.

Les trois rallidés chassables présentent des estimations de tableaux de chasse annuels assez modestes par comparaison avec l'ensemble des espèces de gibier d'eau. Le tableau estimé pour la foulque macroule s'élève à environ 50 000 individus, tandis que celui de la poule d'eau (16 000 individus) est près de quatre fois plus élevé que celui du râle d'eau.



Grand gibier

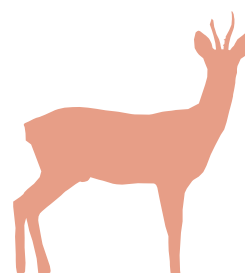
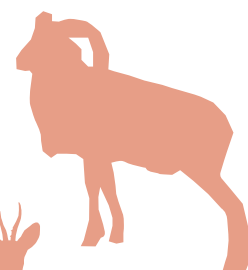
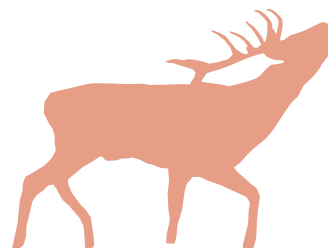
Les prélèvements cynégétiques nationaux des ongulés sont estimés annuellement par les enquêtes du réseau Ongulés sauvages ONCFS-FNC-FDC. Les estimations issues de l'enquête nationale sur les tableaux de chasse résultent d'une autre approche et la comparaison des deux jeux d'estimations, pour être instructive, doit en tenir compte.

Pour le cerf élaphe, le chevreuil, le chamois et l'isard, espèces presque exclusivement chassées en nature, les évaluations des tableaux obtenues par le réseau en 2013-2014 (Saint-Andrieux & Barboiron, 2014) se situent dans les intervalles de confiance calculés dans le cadre de la présente enquête (**tableau 2**) ; les deux approches fournissent donc des estimations cohérentes.

Pour le sanglier et le daim, l'enquête fournit une estimation plus élevée que celle du réseau (**tableau 2**). Pour le sanglier, il est très probable qu'une partie de cette différence s'explique par la pratique de la chasse en enclos, non prise en compte par le réseau. Pour le daim, il n'est pas non plus impossible que l'estimation faite dans le cadre de l'enquête intègre des prélèvements en enclos. ●

Tableau 2 Tableau de chasse des ongulés sauvages pour la saison cynégétique 2013-2014 et comparaison avec les résultats de l'enquête conduite par le réseau Ongulés sauvages ONCFS-FNC-FDC.

Espèces	Réseau Ongulés sauvages	Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir (intervalle de confiance à 95 %)
Cerf élaphe	57 944	47 570 - 78 195
Chevreuil	553 083	547 147 - 634 496
Chamois	12 248	7 282 - 24 742
Isard	2 679	878 - 3 279
Sanglier	550 619	623 079 - 824 713
Daim	1 120	1 462 - 5 343
Mouflon	3 190	Pas d'estimation publiée
Cerf sika	132	Pas d'estimation publiée



Bibliographie

- ▀ Albaret, M., Ruet, S. & Guinot-Ghestem, M. 2014. Nouvelle enquête sur la destruction des espèces classées nuisibles en France – Saisons 2011-2012 et 2012-2013. *Faune sauvage* n° 305 : 10-16.
- ▀ Bro, E., Crosnier, A., Reitz, F. & Landry, P. 2012. La situation de la perdrix grise en France. Etat des lieux en 2008. *Faune sauvage* n° 295 : 19-24.
- ▀ Bro, E. & Reitz, F. 2014. Réseau Perdrix-Faisan. Perdrix grise. Mauvais succès reproducteur à répétition : quelle est la part de responsabilité de la météo ? *Faune sauvage* n° 302 : 49-50.
- ▀ Guitton, J.-S., Mauvy, B., Santin-Janin H. & Péroux, R. 2014. Retour sur le colloque « lièvre » de mai 2013. Étude de la baisse du succès reproducteur et mise en place d'un réseau de territoires : le lièvre sous surveillance. *Faune sauvage* n° 302 : 17-21.
- ▀ Landry, P. & Migot, P. 2000. Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir 1998-1999. *Faune sauvage* n° 251. 216 p.
- ▀ Mayot, P. 2014. Densités de coqs au printemps 2013, évolution des densités de reproducteurs au printemps. *Lettre d'information du réseau Perdrix-Faisan* n° 22 : 11-12.
- ▀ Ponce-Boutin, F., Crosnier, A. & Reitz, F. 2012. Situation de la perdrix rouge en France en 2008. *Faune sauvage* n° 295 : 25-28.
- ▀ Saint-Andrieux, C. & Barboiron, A. 2014. Tableaux de chasse des ongulés sauvages, saison 2013-2014. *Faune sauvage* n° 304, supplément central. 8 p.

Citation

- ▀ Aubry, P., Anstett, L., Ferrand, Y., Reitz, F., Klein, F., Ruet, S., Sarasa, M., Arnauduc, J.-P. & Migot, P. 2016. Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir. Saison 2013-2014 – Résultats nationaux. *Faune sauvage* n° 310, supplément central. 8 p.